



Participation aux frais d'entretien d'un enfant majeur

Par **gaultier**, le **12/05/2011** à **20:22**

Bonjour,
en novembre, mon ex-époux a obtenu par jugt de ne plus me régler de pension alimentaire pour notre fils de 19 ans qlycéen qui vivait en garde alternée. sur le jugr ,il est écrit qu"il en assumera la charge principale sauf l'alimentation et les loisirs qd il séjournera chezsa mère"Or j'apprends que mon fils souhaitant l'an prochain faire une ecole privee de commerce ds un aytre département ,son père me réclame une participation aux frais de scolarité,de logement et d'alimentation...En a-t-il le droit?
MERCI

Par **mimi493**, le **12/05/2011** à **21:15**

Non. De toute façon, il est majeur, la résidence alternée n'existe plus, le père ne peut rien exiger. Seul le fils peut.